

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2013/15  Paraphe : <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n° DB2013/13</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 18 (dont pouvoir : 2)

POUR : 18 (100%)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le vingt mars deux mille treize, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 11/03/13

M. Jean Pierre LELARGE est élu secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote :** Mesdames Françoise CAPPELLE ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN, Messieurs Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Jean Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; Olivier GODART ; Dominique GUERIN ; Jean Pierre LELARGE ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT.

**Représentées :** Madame Régine BRUSA donne pouvoir de vote à Madame B. FABRITIUS ; Madame Nathalie CAMBIER-JONVAL donne pouvoir de vote à Madame F. CAPPELLE.

---

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR RENOVATION DE FACADES ET DE TOITURES**

«Vu les statuts de la 2C2A, notamment l'article 3.4 – Politique du logement social et du cadre de vie sur le territoire communautaire ;

Vu la délibération n° 09/029 du Conseil de Communauté du 26 mars 2009, modifiée par délibération N°DC212/13 du 23/02/12, adoptant le dispositif d'aide aux particuliers pour la rénovation de toitures /façades et confiant la délégation des attributions des subventions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau attribue les subventions suivantes :

Prénom Nom	Commune	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention attribuée
M. Mme Pascal LOUIS	08240 NOUART	Façade	11 807,45 €	9 100,00 €	1 820,00 €
Mme Elisabeth FAUPIN	08310 DRICOURT	Façade	6 013,23 €	5 936,82 €	593,68 €
Mlle Aurore LOMBARD	08400 CONTREUVE	Façade	16 959,50 €	9 100,00 €	1 820,00 €
M. Gérard CRUSSIÈRE	08250 OLIZY-PRIMAT	Façade	6 809,27 €	6 809,27 €	1 361,85 €
M. Gérard CRUSSIÈRE	08250 OLIZY-PRIMAT	Toiture	12 543,61 €	10 000,00 €	1 500,00 €
	TOTAL	5	54 133,06 €	40 946,09 €	7 095,53 €

.../...

Page 2/2 – Délibération n°DB2013/13

Le Bureau AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir. »

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Francis SIGNORET

A circular official stamp in blue ink is positioned to the right of the signature. The stamp contains the text "COMMISSION DES COMMUNES DE L'ARCHEVEQUE ADOBEINSE" around the perimeter and a central emblem. The signature of Francis Signoret is written in blue ink and overlaps the stamp.